

Chers-ères ami-e-s, chers-ères collègues,  
Le développement de la bio s'accélère. Il est aujourd'hui, plus que jamais, essentiel que la FNAB défende une agriculture biologique exigeante, solidaire et cohérente. L'année 2019 a été marquée par des combats de fonds, mais aussi d'autres médiatiques portés par des producteur-riche-s des administrateur-riche-s, des secrétaires nationaux et une équipe de salarié.e.s mobilisé.e-s. Cette lettre revient sur les principales victoires syndicales de 2019, mais aussi les combats qu'il reste encore à mener !



## 1- DÉFENSE DES AIDES AUX PRODUCTEUR·ICE·S.

### La FNAB attaque l'Etat en justice

Trois agriculteurs soutenus par la FNAB attaquent l'Etat en justice pour demander le paiement de leurs aides bio non versées, ainsi qu'une réparation pour le préjudice subi à cause de ces retards. Deux autres producteurs déposeront leurs dossiers dans les jours suivants.

Ces procédures sont lancées à l'issue d'un long travail de constitution des dossiers juridiques sur ces trois dernières années. Force est de constater que la majeure partie des retards a été rattrapée au cours de l'année 2019. L'enjeu était de créer une jurisprudence permettant à tout-e producteur-riche bio dans la même situation d'obtenir réparation auprès des tribunaux administratifs.

Concernant les contrats courts, la FNAB a fait un travail de pression, appuyé par un travail juridique sur l'illégalité du refus de paiement. Ce travail se poursuivra en 2020.

La FNAB a contribué à améliorer la prise en compte des prix bio dans l'indemnisation des dégâts de gibier.

### Défendre les aides à la bio dans la future Politique Agricole Commune

Les négociations européennes ont commencé pour dessiner la future PAC, attendue pour 2022 ou 2023. La FNAB est déjà mobilisée pour que les bonnes pratiques agricoles des producteur-riche-s bio soient reconnues et récompensées via un PSE bio (paiement pour service environnemental) dans le premier pilier. Certains signaux sont au vert : 1/ Cette demande est largement soutenue par le collectif Pour Une Autre PAC, 2/ La Commission européenne comme la France envisagent ce PSE bio dans le 1er pilier. Afin de transformer l'essai, l'implication de la FNAB dans ces négociations va se poursuivre en 2020, tant au niveau européen que français.

## 2- MOBILISATION POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

### Utilisation d'effluent d'élevage industriel : un renforcement du cahier des charges

Après de nombreuses discussions en interne sur la question des effluents, la FNAB a porté une position commune auprès de l'INAO : l'interdiction de l'utilisation d'effluents d'élevage industriel en bio. Une règle a été actée au CNAB de juillet 2019, interdisant le recours à des engrais issus de gros élevages élevant les animaux en cages, sur grille ou caillebotis à l'horizon 2021. Bien qu'il reste certains points à définir et que les opposant-e-s à ce progrès réglementaire restent mobilisé.e-s, la dynamique semble lancée. A terme, les fermes bio devront gagner en autonomie. Ce nouvel encadrement réglementaire ouvre tout un champ de réflexion sur la fertilisation en bio et les moyens de repenser l'interaction entre production animale et végétale, en cohérence avec les principes de l'AB.

### La campagne « Pas de tomates bio en hiver » évite la conventionnalisation de la filière fruits et légumes bio

En avril 2019 la FNAB a lancé une campagne médiatique visant à imposer la mise au vote d'une interdiction du chauffage des serres au CNAB de juillet 2019. Une pétition a été lancée et a rassemblé 80 000 signatures. Suite à un débat organisé par la FNAB à l'assemblée nationale, une lettre signée de 98 parlementaires a été publiée dans la presse pour soutenir nos propositions et interpeller le Ministre. Le 11 juillet, le CNAB a adopté un compromis, en présence du Ministre de l'agriculture : le label bio est interdit aux légumes d'étés issus de serres chauffées entre les mois de décembre et de mai, et impose le recours aux énergies renouvelable pour l'utilisation de chauffage. Pour la FNAB, c'est une victoire en demi-teinte : notre objectif était une interdiction de tout type de chauffage. Cependant, cette décision est une vraie avancée parce qu'elle remet en cause l'itinéraire technique et l'équilibre économique de la majeure partie des projets de serres chauffées en France.

### Bâtiments porc bio : défense du modèle tout paille

Comme en 2018, la FNAB s'est fortement impliquée dans la défense du modèle tout paille. Dans le cadre de la révision du règlement, la FNAB a défendu jusqu'au bout cette approche, mais la Commission Européenne n'a pas entendu les arguments des producteur-riche-s bio français-e-s et a maintenu le texte en l'état. Par la suite, dans le cadre national de l'INAO, la FNAB a veillé à ce que la mise en application de la norme européenne sur le territoire français permette de préserver le modèle tout paille et s'est attachée à négocier des modalités de transition les plus favorables possibles pour les élevages. Ce travail se poursuivra en 2020.

### Elevage porcin : la FNAB cheffe de file

Le dossier FARINELLI, co-porté par la FNAB et l'ITAB, a fait partie des lauréats 2019 de l'appel à projet CASDAR Innovation et

Partenariat. Ce projet ambitieux de 3 ans permettra d'explorer les alternatives à la castration des porcelets telle qu'elle est pratiquée actuellement dans les élevages, et in fine, de garantir toujours davantage le bien-être des animaux en bio.

### **Pas d'abattage d'animaux sans étourdissement en bio**

La FNAB s'est positionnée publiquement en soutien à l'OABA pour un étourdissement obligatoire des animaux d'élevage en bio : dans un arrêt du 26 février 2019, la Cour de Justice de l'Union Européenne a confirmé que l'abattage sans étourdissement n'était pas compatible avec le cahier des charges bio.

### **Interdiction des pouloducs**

Les pouloducs, tunnels à volailles destinés à accéder au parcours ont été interdits. Situés le plus souvent sous des routes, ils étaient jusqu'ici utilisés pour agrandir la taille de l'élevage, sans répondre aux besoins de sortie des animaux. Le parcours doit être désormais accolé au bâtiment.

### **Révision du règlement bio : porter jusqu'au bout la voix des producteur-riche-s bio**

Pour la 5ème année consécutive, la FNAB s'est mobilisée afin que le futur cahier des charges (toujours en négociation à Bruxelles) reflète les pratiques des producteur-riche-s bio français-e-s. Et cette mobilisation a payé ! Nous avons ainsi réussi à sauver la possibilité d'élever des volailles en bâtiments mobiles, voués initialement à disparaître.

## **3- MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES MODES DE PRODUCTION BIO**

### **Lancement du manifeste des 1052 éleveurs hors la loi (à lire ICI)**

En publiant ce manifeste, la FNAB a alerté l'opinion publique. Il a été signé par plus de 1000 éleveurs, en partenariat avec le collectif « Plantes en élevage ». Parallèlement, un travail de plaidoyer a été réalisé sur l'usage des plantes par les éleveur-se-s pour la santé animale.

### **Réduction de l'utilisation du cuivre dans l'agriculture biologique**

La FNAB a participé à la rédaction d'une feuille de route (à lire ICI) pour réduire l'utilisation du cuivre. Par ailleurs, elle participe au projet Basic qui vise à répertorier, évaluer et valoriser les stratégies existantes de réduction du cuivre. Ce travail se poursuivra en 2020.

### **Vers plus de transparence sur les prix en filière viande bio**

En bovin et ovin bio, pour que l'interprofession produise des indicateurs de prix de marché et de coûts de production, la FNAB a porté des revendications en Commission Bio d'Interbev.

### **Reconnaissance du statut de paysan herboriste**

La FNAB a participé au conseil d'administration de la Fédération des Paysans Herboristes (FPH) et est devenue membre fondateur de cette association.

### **Reconnaissance du statut de paysan transformateur de ses grains**

Le travail mené conjointement avec la Conf' et le RSP de pression auprès de FranceAgriMer a porté ses fruits.

### **Biosécurité porcine : défense de l'élevage plein air**

Face à la propagation de l'épidémie de peste porcine africaine en Europe, le Ministère de l'Agriculture fin 2018, a publié un arrêté imposant la mise en œuvre de mesures de biosécurité dans les élevages porcins français au 1er janvier 2021. La FNAB, consciente que nombre d'élevages plein air bio allaient être confrontés à d'importantes difficultés techniques et financières dans la mise en application de ces nouvelles normes sanitaires, a mené un travail de plaidoyer auprès de l'administration. Des visites de fermes ont été organisées afin de sensibiliser le Ministère aux réalités de la production porcine en plein air. Des demandes précises ont été portées pour obtenir des aides publiques au financement des mesures de biosécurité.

## **4- LA FNAB, PRÉSENTE AUPRÈS DE NOUVEAUX ACTEURS**

La FNAB a participé à la coalition pour une Loi Foncière montée par Terre de Liens, AGTER et la Confédération paysanne (avec Fondation pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Greenpeace France, Réseau Action Climat, SOL, Agir pour l'environnement, Humanité & Biodiversité, CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, Solidarités Nouvelles pour le Logement) et a co-signé une tribune parue dans Le Monde en décembre (à lire ici)

La représentation des agriculteur-riche-s biologiques au sein des comités de bassin est en bonne voie

La FNAB a participé aux assises de l'Eau en juin 2019 et a contribué au plan national protéines (grandes cultures)